

ÉLECTIONS SÉNATORIALES ■ Élu en 2015, suite à l'invalidation des comptes de campagne de Pierre Jarlier

Bernard Delcros officiellement candidat

Bernard Delcros a annoncé, hier, sa candidature aux élections sénatoriales, le 27 septembre. Le sénateur sortant a choisi Mireille Leymonie, première adjointe au maire de Madic et conseillère départementale, pour assurer sa suppléance.

Emmanuel Tremet
emmanuel.tremet@centrefrance.com

Nul n'en doutait mais c'est maintenant officiel. Sans surprise, Bernard Delcros a annoncé, hier, sa candidature aux élections sénatoriales, prévues le 27 septembre. Comme lors de son élection en 2015 suite à l'invalidation des comptes de campagne de Pierre Jarlier, le sénateur sortant a choisi Mireille Leymonie, première adjointe au maire de Madic et conseillère départementale, pour assurer sa suppléance.

Le candidat à sa propre succession souhaite poursuivre le travail engagé. « Depuis cinq ans, je vis mon mandat de sénateur avec passion et j'y retrouve la même motivation que celle qui anime les élus locaux : l'envie d'agir, l'envie d'être utile à mon département, aux communes, aux élus, à la ruralité », assure Bernard Delcros.



LIBERTÉ. Bernard Delcros refuse toute étiquette. PHOTO JÉRÉMIE FULLERINGER

place des contrats de ruralité « qui n'existaient pas auparavant » soit 12 M€ accordés aux communes cantaliennes ; une dotation spécifique pour les communes incluses dans les zones de montagne concernant la protection de la biodiversité et de l'environnement via les sites Natura 2000 ou les espaces naturels sensibles ; ou encore la possibilité pour les communes de conserver si elles le souhaitent la compétence eau

« Pour le Cantal et la ruralité »

Et de citer - entre autres - « les résultats obtenus pour le Cantal, et au-delà pour les départements ruraux » sous son mandat : le maintien du dispositif de zone de revitalisation rurale (ZRR) dont bénéficient 235 communes du Cantal ; la compensation « pérenne et dynamique » de la taxe d'habitation ; la mise en

et assainissement... « Autant d'avancées concrètes pour le Cantal et la ruralité » qui poussent Bernard Delcros à poursuivre le travail engagé. Et la feuille de route qu'il s'est tracée pour les mois et années à venir, s'il retrouve son siège au palais du Luxembourg, s'annonce chargée.

À commencer par le plan de relance qui doit être annoncé par le Premier ministre cette semaine et qui sera examiné par le

Parlement cet automne. « Le Cantal et la ruralité ne doivent pas passer à côté. Il nous faudra également réfléchir à compenser les recettes en moins pour nos collectivités que va générer la baisse des impôts de production des entreprises, 10 milliards d'euros l'an prochain. »

Décentralisation, mobilité, agriculture...

Autres rendez-vous à ne pas manquer, selon le sénateur sortant : la nouvelle programmation des fonds européens et, surtout, le nouvel acte de décentralisation annoncé par l'exécutif. « Il faut conforter les rôles des communes et des Départements. On a eu tendance à transférer toujours plus de compétences aux intercommunalités et aux Régions. Mais on l'a bien vu pendant la crise du Covid-19 : ce sont les communes et le Département qui ont été efficaces ! » Il a d'ailleurs souhaité organiser sa conférence de presse à l'hôtel du département, à Aurillac, pour signifier « l'importance du rôle du Département » et marquer « ma volonté de soutenir l'échelon départemental ».

Sur la question de la mobilité, Bernard Delcros souhaite que le Cantal prenne sa part dans le plan de relance du fret ferroviaire du gouvernement. Il demande également le maintien de la ligne aérienne Paris-Aurillac, considérée d'aménagement du territoire, alors qu'il est question de supprimer un certain nombre de vols intérieurs. Il se battra également pour que les crédits nécessaires pour résorber les points noirs de la RN 122 soient inscrits dans le prochain contrat de plan État-Région, et souhaite que des études soient engagées en vue de raccorder le nord du Cantal à l'A89, qui relie Bordeaux à Lyon via Clermont-Ferrand.

Parmi les autres dossiers mis en avant par Bernard Delcros figurent le numérique et la téléphonie mobile, ou encore l'agriculture. « Ce sont autant d'opportunités à saisir pour notre département », martèle Bernard Delcros, qui met en avant sa liberté de position et sa liberté de vote pour « écrire une nouvelle page aux côtés des élus du département ». ■

FAITS DIVERS

SAINT-PONCY ■ Un blessé sur l'A75

Deux voitures, circulant dans le sens nord-sud sur l'autoroute A75, se sont percutées, hier, peu avant midi, à Saint-Poncy. Un homme de 27 ans a été blessé. Il a été pris en charge par les sapeurs-pompiers de Massiac, La Chapelle-Laurent et Neussargues, avant d'être transporté à l'hôpital de Saint-Flour. ■

SANSAC-DE-MARMIESSE ■ Un jeune automobiliste blessé sur le RN122

Un automobiliste, âgé de 18 ans, a perdu le contrôle de son véhicule sur une chaussée rendue glissante par les fortes pluies, vendredi dernier, vers 19 heures. L'accident s'est produit entre Sansac-de-Marmiesse et le pas de Laurent. La voiture a fini sa course sur le toit. Blessé, le jeune homme a été évacué vers le centre hospitalier Henri-Mondor par les sapeurs-pompiers d'Aurillac. ■

LANOBRE ■ La voiture en contrebas de la route : deux blessés

Un automobiliste a perdu le contrôle de son véhicule samedi, vers midi, sur Départementale 922 au lieu-dit « Suc de Mouleyres », à Lanobre. Les sapeurs-pompiers d'Ydes, de Bort-les-Orgues et de Champs-sur-Tarentaine ont été engagés. La voiture a été retrouvée par les secours quatre mètres en contrebas de la route, sur le toit. Le conducteur, un homme âgé de 84 ans, et son épouse âgée de 83 ans ont été transportés à l'hôpital de Mauriac. ■

LAFEUILLE-EN-VÉZIE ■ Sortie de route dans une courbe

Un conducteur âgé de 76 a perdu le contrôle de son véhicule dimanche, vers 8 heures, sur la Départementale 920 au lieu-dit « Puech Roussi », à Lafeuille-en-Vézies. Il a tiré tout droit dans une courbe en direction de Montsalvy. Les sapeurs-pompiers de Lacapelle-del-Fraisse et les gendarmes de Puycapel ont été dépêchés sur les lieux de l'accident. Le dépistage d'alcoolémie s'est avéré négatif. ■

EN BREF

TUNNEL DU LIORAN ■ Circulation

En raison des opérations de contrôles mensuels à l'intérieur du tunnel du Lioran et sous réserve de conditions climatiques favorables, il sera fermé à la circulation aujourd'hui, de 9 heures à 17 heures. La nature des prestations, nécessitant l'intervention de personnels de travaux à l'intérieur de l'ouvrage, impose la fermeture du tunnel. Pendant la durée de la fermeture, la circulation sera déviée par la RD 67 qui traverse la station du Lioran. Renseignements sur les sites internet : <http://www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr> ■

FNACA ■ Permanence

La réouverture de la permanence de la FNACA, située au 15 bis, avenue des Volontaires, à Aurillac, aura lieu demain, aux heures habituelles. ■

SÉCHERESSE ■ Évolution des mesures

Au regard de l'évolution des conditions météorologiques qui induisent une situation de sécheresse persistante, le

préfet du Cantal a pris jeudi 27 août, un nouvel arrêté préfectoral relatif à la limitation provisoire des usages de l'eau dans le Cantal, pour tenir compte d'une légère amélioration de la situation sur certains secteurs du département. Il est demandé à l'ensemble des consommateurs d'eau de faire preuve de responsabilité dans l'utilisation de la ressource en eau. Les usages répondant aux exigences de santé, de salubrité publique, de sécurité publique, d'alimentation en eau potable destinée à la consommation humaine et de l'alimentation animale sont des usages prioritaires et ne sont pas concernés par les mesures de restrictions.

Ces dispositions sont applicables jusqu'au mercredi 30 septembre inclus. Le non-respect des dispositions prévues par l'arrêté préfectoral expose l'auteur des faits aux sanctions prévues par les articles R216-9 et R216-12 du code de l'environnement. L'arrêté préfectoral, ainsi que la liste des communes concernées par chaque niveau de crise, est consultable sur : www.cantal.gouv.fr et <http://propluvia.developpementdurable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp> ■

ANNONCE CHASSES GARDÉES OU INTERDITES

Votre numéro de téléphone* :

* n'apparaît pas sur le journal

Votre texte** :

Calculez le tarif : édition Cantal

- Forfait 2 annonces de 3 lignes 17,52€
- Forfait 2 annonces de 4 lignes 23,40€
- Forfait 2 annonces de 5 lignes 29,28€
- Forfait 2 annonces de 6 lignes 35,16€

CentreFrance Publicité

*** Pour 7 lignes ou plus, nous consulter.

0 825 818 818 Service 24h/24h
Service gratuit par appel

Centre France Publicité PAT
45, rue du Clos-Four - BP 90124
63020 CLERMONT-FD Cedex 2

** Par téléphone au 0 825 818 818 avec votre carte bancaire
Par courrier, adressez cette grille accompagnée de votre chèque libellé à l'ordre de :